

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017 à 18 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le 5 décembre deux mille dix sept à 18 heures 30, sous la présidence de *Monsieur Alain TURBY*, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à M. GUENON
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme ARPIN
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GARBAY
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. THOUVENIN
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. LANCELEVEE

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Gérard PINSTON
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal
5. Adjonction du point suivant : CONTRAT DE COOPERATION – MONITEUR DE TENNIS

DELIBERATIONS GROUPEES

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

1. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
2. MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ORGANISMES
3. MARCHE DU BRIGNON –PROTOCOLES D'ACCORD
4. TARIFS PUBLICS
5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR
6. PROGRAMME D'INTERET GENERAL
7. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PORTAGE DE L'EMPLOI DE REFERENT DU PLIE DES HAUTS DE GARONNE
8. RAPPORT CLECT
9. DECISION MODIFICATIVE N° 3 - IMPACT ACI ET ACF
10. CONVENTION AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LE REMBOURSEMENT LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2017
11. AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE CARBON-BLANC - REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE 2016-2017
12. AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE POUR LE REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR LES COMMUNES POUR LES BESOINS DES SERVICES COMMUNS
13. CONVENTION COS DU PERSONNEL – RENOUELEMENT
14. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL
15. CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE –MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A LA MPT
16. CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT – CAUE
17. CONVENTION AVEC LES INTERVENANTS SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES
18. CONVENTION AVEC LA JUNIOR ASSOCIATION – RENOUELEMENT
19. MEDIATHEQUE- PILON

DELIBERATIONS DEGROUPEES

20. CONSEIL CONSULTATIF – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION
21. CONTRAT DE COOPERATION – MONITEUR DE TENNIS

2017-58 - MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

En raison de la nomination de Monsieur Jean-Luc LANCELEVEE, la composition de certaines Commissions Municipales, a été modifiée ainsi qu'il suit (modifications en jaune dans le tableau)

DESIGNATION	Ressources	Agenda 21 Mémoires Communication	Urbanisme Cadre de vie/Travaux Contrats/Marchés publics	Culture Citoyenneté Education	Economie/Emploi Médiation/Prévention Social et solidarité	Commission sécurité Bâtiments Risques majeurs	Accessibilité Séniors	Jeunesse Sport Petite enfance Enfance
-------------	------------	--	---	-------------------------------------	---	---	--------------------------	--

Président :	Alain TURBY	Alain TURBY	Alain TURBY	Alain TURBY	Alain TURBY	Alain TURBY	Alain TURBY	Alain TURBY
Vice Président :	Jean-Paul GRASSET	Jean-Paul GRASSET	Gérard PINSTON	Cécile MONTSEC	Jean-Marie GUÉNON	Guillaume BLANCHER	Elisabeth DESPLATS	Marie-Claude GOUGUET
Membres :	Tous les Aadjoints	Christophe JAUREGUI	Frédéric ALLAIRE	Hervé DUSSOL	Thierry THOUVENIN	Christophe JAUREGUI	Frédérique ROIRAND	Frédérique ROIRAND
	Tous les Conseillers Municipaux Délégués	Bertrand GARBAY	Bertrand GARBAY	Nadine ARPIN	Bertrand GARBAY	Jean-Paul GRASSET	Hervé DUSSOL	Nadine ARPIN
		Marie-Claude GOUGUET	Guillaume BLANCHER	Thierry THOUVENIN	Elisabeth DESPLATS	Gérard PINSTON	Guillaume BLANCHER	Thierry THOUVENIN
		Cécile MONTSEC	Cécile MONTSEC	Marie-Claude GOUGUET	Olivia PRETESEILLE	Frédéric ALLAIRE	Jean-Marie GUÉNON	Elisabeth DESPLATS
		Olivia PRETESEILLE	Marie-Claude GOUGUET	Arnaud FONTHIEURE	Nicole ERNAULT	Martine FARGEAUDOUX	Joseph GAUTHIER	Gérard PINSTON
	Nicolas PINEAU	Guy BARDIN	André MERCIER	André MERCIER	Jean-Luc LANCELEVEE	Guy BARDIN	Marjorie CANALES	Marjorie CANALES
	Annick BECERRO	Annick BECERRO	Annick BECERRO	Laurent PEREZ-ROBA	Laurent PEREZ-ROBA	Annick BECERRO	Laurent PEREZ-ROBA	Laurent PEREZ-ROBA

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-59 - MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ORGANISMES

A la demande du Groupe « Demain, CARBON-BLANC », le Conseil Municipal a désigné de nouveaux délégués au sein des organismes suivants :

- CCAS : Monsieur BARDIN à la place de Madame CANALES
- CLSPD : Monsieur LANCELEVEE à la place de Monsieur MERCIER.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-60 - MARCHÉ DU BRIGNON –PROTOCOLES D'ACCORD

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

En fin d'année 2013, les travaux engagés au Château Brignon ont été suspendus et les entreprises SAITA et l'Atelier d'Agencement n'ont pas réalisé la totalité des ouvrages prévus au marché.

Il a été décidé d'un commun accord avec ces entreprises de recourir à une transaction pour leur verser des indemnités de résiliation. Le service finances a donc procédé au mandatement d'indemnités compensatrices. Toutefois, Monsieur le Trésorier a rejeté les mandats présentés au motif que les pièces justificatives n'étaient pas suffisantes.

Le Service d'assistance juridique de Bordeaux Métropole saisi a rédigé un protocole transactionnel qui a reçu l'assentiment des deux entreprises concernées ainsi que l'accord de principe de la Trésorerie de Cenon.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles d'accord détaillés ci-dessous avec :

- la SAITA titulaire
 - du lot n° 12 « chauffage/ventilation » pour un montant de 4 266,92 € TTC
 - du lot n° 13 « Plomberie sanitaire » pour un montant de 2 133,45 € TTC
- l'Atelier d'Agencement titulaire
 - du lot n° 8 « menuiserie-parquet » pour un montant de 1 305,80 € TTC.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-61- TARIFS PUBLICS

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

Le Conseil Municipal a décidé de

- fixer des tarifs pour
 - les manifestations organisées par la Municipalité,
 - Séniors + 65 ans : 5 €
 - Enfants – 16 ans : 5 €
 - Adulte : 8 €
 - les manifestations en direction des jeunes de – 16 ans
 - carbonblanais et leurs accompagnants : entrée gratuite
 - non-carbonblanais et leurs accompagnants : 2 €/par personne
 - la location des salles municipales comme détaillé ci-dessous :

	FOYER MUNICIPAL	CENTRE J. BREL	SALLE DU BRIGNON	SALLE CALDENTÉY
○ Particulier carbonblanais	400 €	200 €	800 €	Non louée
○ Association carbonblanaise	Gratuit	Gratuit	Pas de mise à disposition	Gratuit
○ Particulier hors commune	800 €	400 €	1 200 €	Non louée
○ Association hors commune	800 €	400 €	Pas de mise à disposition	Pas de mise à disposition

- un forfait nettoyage de 150 € sera demandé pour toute location de salles municipales. Cette somme sera encaissée si les locaux ne sont pas rendus dans le même état que celui trouvé lors de la remise des clés.
- Rappel : une caution de 400 € est demandée pour toute location.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-62- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

Afin de régulariser des sommes irrécouvrables des exercices de 2012 à 2016, le Trésorier de la Commune demande d'autoriser l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 5 450 €. Le détail de ces produits est porté sur des états en date du 15 mars 2017.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6541 du budget de l'exercice en cours.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-63- PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'Habitat, le Conseil Municipal a décidé de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour une administrée à hauteur de 194 € (travaux d'énergie)

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-64- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PORTAGE DE L'EMPLOI DE REFERENT DU PLIE DES HAUTS DE GARONNE

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

La convention de partenariat entre les villes de Bassens, Sainte Eulalie et Carbon-Blanc arrivant à échéance au 31/12/2017, le Conseil Municipal a renouvelé la programmation 2018-2019 comprenant le dépôt de candidature Fonds Social Européen, le recrutement et l'encadrement du référent PLIE et le dépôt du bilan d'exécution pour le territoire des 3 communes.

Pour information, le référent PLIE intervient à raison de

- 40 % de son temps pour la commune de BASSENS
- 40 % de son temps pour la commune de STE EULALIE
- 20 % de son temps pour la commune de CARBON-BLANC

2017-65- RAPPORT CLECT

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

Pour faire suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 27 octobre dernier, le Conseil Municipal

- s'est prononcé sur le rapport concernant la CLECT
- a accepté les transferts des espaces publics dédiés à tous les modes de déplacements à Bordeaux Métropole
- a accepté le transfert de la compétence vélo à Bordeaux métropole
- a arrêté le montant des charges transférées
- a arrêté le montant des attributions de compensation en fonctionnement et en investissement pour 2018
- a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-66- DECISION MODIFICATIVE N° 3 - IMPACT ACI ET ACF

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur des ajustements liés à la mutualisation des services transférés à Bordeaux Métropole et ayant un impact sur les attributions de compensation en investissement et en fonctionnement.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-67- CONVENTION AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LE REMBOURSEMENT LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2017

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au remboursement à Bordeaux Métropole des moyens supplémentaires qui ont été mobilisés dans le domaine des systèmes d'information que la ville a mutualisé au 1er janvier 2017. Le montant de l'attribution de compensation en fonctionnement à rembourser à BORDEAUX Métropole s'élève à 2 401 € et 8 385 € en investissement. Ces montants sont calculés en fonction de la date de mise en œuvre du niveau de service révisé en cours d'année et l'intégration dans l'attribution de compensation au prorata temporis.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-68- AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE CARBON-BLANC - REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE 2016-2017

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant qui intègre les révisions de niveaux de services arrêtées entre la Commune et Bordeaux Métropole. Ces révisions auront un impact sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériel nécessaires à l'activité de ces services et traitera également les aspects financiers.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-69- AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE POUR LE REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR LES COMMUNES POUR LES BESOINS DES SERVICES COMMUNS

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

La ville a payé des dépenses pour le compte des services communs. Afin qu'elle puisse être remboursée de ces sommes, Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention cadre avec Bordeaux Métropole.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-70- CONVENTION COS DU PERSONNEL – RENOUELEMENT

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

La convention avec le COS de la Commune de CARBON-BLANC arrive à terme. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler ce partenariat pour une durée de trois ans.

Pour information, le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de CARBON-BLANC est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui a été créée le 11 juillet 1972. Son but est de favoriser l'esprit de solidarité et de convivialité des adhérents et de leurs ayants droit en leur apportant une aide matérielle et morale ainsi qu'en assurant l'organisation d'activités culturelles et de loisirs. La création du COS du Personnel de la Ville de CARBON-BLANC résulte à la fois de la volonté de l'exécutif communal de renforcer la cohésion sociale au sein de la Collectivité et de celle des Agents qui en assurent la gestion et l'animation.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-71- DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Présenté en Commission ressources du 28/11/2017.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la demande de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine (DIRECCTE) saisie par la Société Bureau Véritas Exploitation au sujet d'une dérogation relative au repos dominical de personnels salariés le dimanche 24 décembre dans le cadre d'une mission d'inspection de la fraîcheur de produits de mers festifs pour la période de Noël et du Nouvel An 2018 sur la plateforme LFB située à CARBON-BLANC.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-72- CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE – MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A LA MPT

Dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse, la Commune de CARBON-BLANC souhaite renouveler la convention de mise à disposition des locaux situés à la Maison Pour Tous afin que la Mission Locale des Hauts de Garonne y organise ses permanences. Celles-ci se tiendront les jours suivants :

- Mardi : toute la journée
- Mercredi : après-midi
- Jeudi : toute la journée.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-73- CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT – CAUE

Présenté en Commission Urbanisme du 24/11/2017.

Le CAUE, association à but non lucratif, peut accompagner la Commune dans sa démarche « zéro phytosanitaire ». A cette fin, la commune déjà adhérente de l'association (pour une cotisation de 300 €/an) doit passer une convention avec l'Association qui assurera un rôle

- d'animateur dans le cadre du comité de pilotage et
- d'assistance à la rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études spécialisé, l'analyse des offres et le choix du prestataire.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-74- CONVENTION AVEC LES INTERVENANTS SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Sur les temps périscolaires et extra-scolaires (accueils périscolaires, TAP, ALSH...) des animations sont organisées. Pour cela, il peut être fait appel à des bénévoles extérieurs. Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, des aides à la scolarisation des enfants handicapés peuvent également intervenir. Afin d'harmoniser les modalités de participation de ces intervenants, il est nécessaire d'établir une convention qui définit le cadre général de leurs missions. Pour simplifier cette formalité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, sur la durée du mandat, à signer ces conventions cadres.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-75- CONVENTION AVEC LA JUNIOR ASSOCIATION – RENOUELEMENT

Dans le cadre de sa politique conduite en faveur de la jeunesse, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention avec le Réseau National des Juniors Associations qui assistera l'Association « Les juniors voyageurs » dans ses projets. Cette convention concerne la mise à disposition d'animateurs ainsi que le prêt de locaux situés à la MPT pour les activités des membres de l'association.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

2017-76- MEDIATHEQUE- PILON

Le Conseil Municipal a délibéré afin de permettre la destruction ou le don de certains ouvrages de la Médiathèque. 501 titres sont concernés et devront être soit détruits, soit donnés à des associations qui en ont fait la demande.

VOTE : approuvé à l'unanimité par 28 voix POUR

DELIBERATIONS DEGROUPEES

2017-77 – CONSEIL CONSULTATIF – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION

Présenté en Commission Culture/Citoyenneté/Education et Accessibilité séniors du 22/11/2017.

Une modification porte sur la composition des Collèges associatif et économique. Ainsi la mention suivante est ajoutée :

« Pour les collèges associatif et économique, si un collège n'est pas complet après un 1er appel à candidature, il sera possible de faire de nouveaux appels à candidature pour que tous les sièges de ces collèges soient pourvus. »

Une deuxième modification porte sur le fonctionnement des réunions plénières avec l'ajout du paragraphe suivant :

– « Des élus, des personnels des services municipaux et des intervenants extérieurs qualifiés pourront être sollicités pour participer de façon ponctuelle à des séances de questions/réponses lors des séances plénières. Les questions du conseil étant transmises à l'interlocuteur extérieur en amont de la réunion. »

Le Conseil Municipal s'est prononcé également sur une charte interne de bonnes pratiques qui sera proposé aux membres du Conseil Consultatif.

Après débat, les propositions de Madame MONTSEC sont adoptées par

- 21 VOIX POUR
- 2 VOIX CONTRE (Groupe AGA)
- 5 ABSTENTIONS (Groupe « Demain, CARBON-BLANC »)

Cette question a été ajoutée à l'ordre du jour du Conseil Municipal

2017-78 - CONTRAT DE COOPERATION – MONITEUR DE TENNIS

Le Conseil Municipal est saisi par une demande de M. Damien Laborde, moniteur de tennis diplômé, qui souhaiterait dispenser des leçons en direction de particuliers. Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat d'une durée de 8 mois permettant la mise à disposition d'installations sportives. Selon les termes du contrat, M. Laborde versera une redevance de 3 € par heure d'occupation des courts qui sera encaissée au moyen d'un titre de recette.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de coopération par

- 21 VOIX POUR,
- 3 VOIX CONTRE
- 4 ABSTENTIONS

INFORMATIONS

• DECISIONS DE L'ORDONNATEUR N° 5 ET 6

Le compte « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement a fait l'objet des virements de crédits suivants :

- Décision de l'ordonnateur n° 5

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	CHAPITRE/FONCTION	MONTANT	CHAPITRE/FONCTION/NATURE	MONTANT
Dépenses imprévues	022.01	3 500 €		
Autres Charges Exceptionnelles			020.6718	3 500 €
TOTAUX		3 500 €		3 500 €

- Décision de l'ordonnateur n° 6

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre/Fonction	MONTANT	Chapitre/Fonction/NATURE	MONTANT
Dépenses imprévues	022.01	21 921 €		
FPIC			014/020/73925	16 471 €
Créances admises en non-valeur			020/6541/	5 450 €
TOTAUX		21 921 €		21 921 €

• POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Au mois de juin dernier, un questionnaire à destination des familles, enseignants et agents municipaux a été diffusé. Celui-ci fait ressortir le souhait de revenir à 4 jours d'école par semaine.

- 69 % favorables à un retour à 4 jours
 - o 58% en raison de la fatigue des enfants
 - o 11% pour faire d'autres activités le mercredi
 - o 7% pour éviter de laisser l'enfant à l'accueil périscolaire
 - o 7% pour une meilleure organisation familiale
 - o 5% pour un rythme hebdomadaire plus équilibré
 - o 3% car la pause méridienne est trop longue

Le maintien à une semaine à 4 jours et demi (27 % des répondants) a pour raison

- o 37 % l'organisation familiale existante,
- o 22 % les difficultés de garde le mercredi.

Le 9 octobre dernier, une rencontre a eu lieu entre la municipalité et les directrices et directeur d'école. Plusieurs organisations étaient proposées tenant compte de la contrainte principale de la collectivité : la nécessité d'organiser le temps de restauration sur 2 heures (durée irréductible).

Des échanges ont eu lieu entre les directeurs d'école et les équipes enseignantes qui ont fait d'autres propositions d'organisation.

Une réunion est prévue le 12/12/2017 avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour échanger sur les résultats du questionnaire du mois de juin, les modalités d'organisation si retour à 4 jours.



La séance est levée à 20 h 30

Fait à Carbon-Blanc, le 11/12/2017

Le Maire,

A. Turby